

APPEL AUX AUTEURS 2027

Scénoblique est un collectif de passionnés de théâtre.
Il regroupe des comédiens, des metteurs en scène, des auteurs.
Le collectif organise le concours d'écriture de théâtre, des stages, un festival et favorise l'entraide entre les troupes / les ateliers adhérents.

Vous savez l'importance pour SCENOBLIQUE de l'écriture théâtrale contemporaine. Les metteurs en scène, les comédiens, le collectif SCENOBLIQUE souhaitent se donner tous les moyens pour une mise en valeur de vos pièces. L'appui à l'écriture, le travail de mise en scène, l'expression des comédiens du cru et l'appropriation des créations par le public constituent les temps forts de cette démarche originale.

Un Jury tiendra compte de l'écriture et de l'intégration des contraintes dans la dramaturgie. L'auteur lauréat recevra le « PRIX DE LA MADELEINE » décerné par le Théâtre de la Madeleine et sa pièce sera mise en scène le dimanche du festival.

Les conditions de l'appel sont fixées dans le règlement à l'intérieur du livret.

Envoi du texte par voie postale ou par email.

**FDMJC MPT de l'Aube
18 rue Maugout - 10120 St-André les Vergers
Tel: 03.25.82.18.98**

courriel : scenoblique@gmail.com

ENGRENAGES

Contrainte : Placer la phrase et l'accessoire suivant de façon judicieuse dans le texte

" Que diable allait-il faire dans cette galère "

- Une poussette

Nombre de personnages : 2 à 6

Durée 20 - 30 minutes à la lecture

Le règlement du concours

ARTICLE 1 : Sous l'égide de la Fédération des MJC-MPT de l'Aube (FDMJC-MPT), le Collectif SCENOBLIQUE organise chaque année un appel de textes de théâtre ouvert à tous, sur un thème, avec des contraintes. Un partenariat est institué avec le Théâtre de la Madeleine de Troyes/Scène nationale pour l'attribution du premier prix de l'appel dénommé « PRIX DE LA MADELEINE ».

Le texte devra comporter 2 à 6 personnages.

Inclure de façon judicieuse les contraintes (phrase et accessoire) de l'année.

Le texte dans son entier doit être porteur du thème.

ARTICLE 2 : Le « PRIX DE LA MADELEINE » est destiné à récompenser un auteur de théâtre en langue française. Il se verra remettre un chèque par le théâtre de la Madeleine d'un montant à sa discrétion.

ARTICLE 3 : **Les textes soumis devront être inédits et ne jamais avoir été joués.** La forme doit être théâtrale et présenter une histoire construite autour du thème, avec un début menant au temps fort de l'histoire et aboutir à une fin cohérente. Les contraintes à respecter sont celles définies dans l'appel aux auteurs diffusé par la FDMJC-MPT.

ARTICLE 4 : La participation est individuelle ou en binôme et un auteur ne pourra présenter que deux textes au plus.

ARTICLE 5 : Les textes pourront être déposés ou envoyés par voie postale en 2 exemplaires à la FDMJC-MPT ou envoyé par email **jusqu'au 1er septembre 2026**

ARTICLE 6 : Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance. Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera immédiatement le retrait du texte concerné.

ARTICLE 7 : Les textes devront être dactylographiés au format A4 sur recto uniquement avec marges et interlignes simples et sans correction manuscrite d'aucune sorte. Pour les dépôt ou envois postaux, un texte devra être agrafé, l'autre non. **Ils devront avoir une durée de 20 à 30 minutes à la lecture à voix haute.**

Sur la première page du texte figureront le titre et le nombre de pages. De plus il sera inscrit très lisiblement un code choisi par l'auteur. Ce code sera constitué de trois chiffres suivis de deux lettres (exemple : 742PC).

ARTICLE 8 : Un acte de candidature comportant nom et prénom, adresse du domicile, téléphone, mail et numéro de code choisi par l'auteur sera joint à l'envoi dans une enveloppe séparée et cachetée.

L'acte de candidature peut être fait par email à l'adresse suivante:

scenoblique@gmail.com

Dans ce cas mettre en pièce jointe, de façon séparée, le texte et les coordonnées de l'auteur selon les modalités ci-dessus.

ARTICLE 9 : Aucun texte proposé à l'appel aux auteurs ne sera retourné.

ARTICLE 10 : Un jury sera réuni pour désigner le lauréat. Sa composition sera donnée à la remise du prix.

ARTICLE 11 : Le lauréat sera averti personnellement de sa désignation avant la remise du prix qui a lieu à l'occasion de la rencontre théâtrale annuelle SCENOBLIQUE

ARTICLE 12 : Le texte primé sera mis en scène par un metteur en scène choisi par le collectif SCENOBLIQUE, au plus tard dans l'année suivant celle de la délibération du jury. En cas de force majeure (pandémie, décès d'un comédiens etc) le collectif se réserve la possibilité de ne pas décerner le prix.

D'autres textes de l'appel pourront être mis en scène ce jour là au choix du collectif. L'auteur s'engage à accepter que sa pièce soit mise en scène par le collectif SCENOBLIQUE.

ARTICLE 13 : **Tout texte qui ne respecte pas chaque article du règlement sera éliminé.**

ARTICLE 14 : L'organisateur se réserve la possibilité de ne pas décerner de prix, le droit d'écourter, de suspendre ou de modifier sans préavis le déroulement de l'appel, en prenant soin de prévenir les auteurs.

ARTICLE 15 : La participation à l'appel entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Règlement Appel aux Auteurs - Année 2026/2027
SCENOBLIQUE /FDMJC-MPT de l'Aube - 10120 Saint André les Vergers